



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GÉNÉRAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/21  
14 avril 2014

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Soixante-douzième réunion  
Montréal, 12 – 16 mai 2014

**PROPOSITION DE PROJET : ÉTAT PLURINATIONAL DE BOLIVIE**

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase 1, deuxième tranche) Allemagne/PNUD

## FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

### État plurinational de Bolivie

<b>I) TITRE DU PROJET</b>	<b>AGENCE</b>
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase 1)	Allemagne (principale)

<b>II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7</b>	Année : 2012	6,79 (tonnes PAO)
---	--------------	-------------------

<b>III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS</b>								<b>Année : 2012</b>	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC123					0,02				0,02
HCFC124					0,01				0,01
HCFC141b									0
HCFC141b dans des polyols prémélangés importés		0,54							0,54
HCFC142b					0,77				0,77
HCFC22					5,45				5,45

<b>IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)</b>			
Référence 2009 - 2010 :	6,10	Point de départ des réductions globales durables :	6,10
<b>CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)</b>			
Déjà approuvée :	2,1	Restante :	4,0

<b>V) PLAN D'ACTIVITÉS</b>		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0	0	5,62	0	0	0	0	0	5,62
	Financement (\$US)	0	0	61 000	0	0	0	0	0	61 000
Allemagne	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,51	0	0,35	0	0	0,16	0	0,17	1,19
	Financement (\$US)	106 785	0	72 885	0	0	33 900	0	35 595	249 165

<b>(VI) PROJET DONNÉES</b>			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	6,10	6,10	5,49	5,49	5,49	5,49	5,49	3,97	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	6,10	6,10	5,49	5,49	5,49	5,49	5,49	3,97	s.o.
Financement convenu (\$US)	Allemagne	Coûts du projet	94 500	0	94 500	0	64 500	0	0	30 000	0	31 500	315 000
		Coûts d'appui	12 285	0	12 285	0	8 385	0	0	3 900	0	4 095	40 950
	PNUD*	Coûts du projet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Coûts d'appui	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement approuvé par ExCom (US\$)	Coûts du projet		94 500										94 500
	Coûts d'appui		12 285										
Financement total demandé pour approbation à la présente réunion (\$US)	Coûts du projet				94 500								94 500
	Coûts d'appui				12 285								

\*Le PNUD pourrait mettre en oeuvre un projet visant l'élimination de HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés si ce projet était présenté par le gouvernement de Bolivie pendant la mise en oeuvre de la phase I du PGEH.

<b>Recommandation du Secrétariat :</b>	Pour approbation globale
--	--------------------------

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de l'État plurinational de Bolivie, le gouvernement de l'Allemagne, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté à la 72<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase 1 du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)<sup>1</sup> pour un montant de 94 500 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 12 285 \$US pour le gouvernement de l'Allemagne seulement. La proposition comprend un rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche du PGEH, et le plan de mise en oeuvre de la période 2014 à 2015.

### Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche du PGEH

2. Le gouvernement de l'État plurinational de Bolivie a ratifié l'Amendement de Beijing du Protocole de Montréal le 4 septembre 2013. Depuis l'élimination des CFC, le gouvernement a instauré une loi nationale visant à réglementer les SAO et à réaliser les objectifs d'élimination du Protocole de Montréal. Le décret a récemment été rajusté par une résolution administrative émise par le vice-ministre, Environnement, Biodiversité, Changement climatique et Gestion et développement durable des forêts (Environment, Biodiversity, Climatic change, and Forest Management and Development), afin de réviser l'élimination du calendrier des HCFC de 2040 à 2030. Le décret clarifie aussi les rôles des intervenants clés du gouvernement qui participent à la gouvernance générale de l'environnement en ce qui a trait à l'ozone, y compris le suivi et la réglementation des stocks de HCFC.

3. On est à examiner et à rajuster ce décret, afin de pouvoir y intégrer diverses mesures de réglementation à rendre exécutoire en ce qui a trait aux HCFC. Le décret attend l'approbation des autorités nationales, tant législatives qu'exécutives. Le décret en place a déjà permis aux autorités de mettre à exécution des mesures de réglementation et de limiter les importations de SAO. Par conséquent, l'attente de l'approbation du décret révisé ne compromet pas la capacité du pays à respecter les objectifs d'élimination des HCFC. Le système d'autorisation et de contingentement est entré en vigueur au pays, et il est exécutoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

4. Les activités suivantes ont été mises en oeuvre in the secteur de l'entretien en réfrigération et en climatisation : 37 agents de douane ont été formés à l'application du système de contingentement et à la détection des SAO; le manuel de formation a été mis à jour afin d'intégrer les questions touchant les HCFC dans la formation régulière des agents de douane; 24 formateurs ont été formés en avril 2014 en bonnes pratiques d'entretien, notamment en reconversion aux frigorigènes de remplacement et à la manipulation sécuritaire des frigorigènes avec hydrocarbures. L'élimination du HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés dans le secteur des mousses est en cours de préparation. On est à évaluer des technologies de remplacement dotées d'un faible potentiel de réchauffement de la planète. Une proposition de projet pour le secteur des mousses devrait être présentée à la 73<sup>e</sup> réunion. L'unité de gestion et de suivi du projet est maintenant opérationnelle.

5. En date d'avril 2014, des 94 500 \$US approuvés pour la première tranche, 28 725 \$US (30,4 pour cent) avaient été décaissés et 45 075 \$US avaient été engagés. Le solde de 20 700 \$US sera utilisé pendant la deuxième tranche.

---

<sup>1</sup> Le PGEH de l'État plurinational de Bolivie a été approuvé par le Comité exécutif à sa 64<sup>e</sup> réunion afin de réduire la consommation de HCFC de 35 pour cent de la consommation de base d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## Plan annuel pour la deuxième tranche du PGEH

6. Les principales activités à mettre en oeuvre pendant la deuxième tranche du PGEH comprennent notamment :

- (a) Poursuite de la mise à exécution du système d'autorisation et de contingentement des importations de HCFC et d'équipements avec HCFC, et élaboration de mesures réglementaires visant à soutenir l'élimination des HCFC (utiliser les 9 000 \$US restants de la première tranche);
- (b) Formation par des formateurs de 666 autres agents de douane dans le cadre d'un réseau de formation établi (aucun financement n'est requis pour la deuxième tranche);
- (c) Formation, dans trois institutions professionnelles de formation, de 150 autres techniciens en bonnes pratiques d'entretien, récupération, réutilisation et reconversion des frigorigènes, et en pratiques de sécurité en rapport avec l'utilisation des frigorigènes avec hydrocarbures (42 500 \$US);
- (d) Formation de techniciens dans le secteur de l'assemblage en réfrigération et fourniture d'outils (à l'aide des 14 200 \$US qui restent des fonds de la première tranche);
- (e) Renforcement du système de récupération et de régénération des frigorigènes, fourniture d'équipements et de formation à des techniciens en réfrigération en matière de récupération et de régénération (40 000 \$US); et
- (f) Coordination et suivi du projet, et vérification des réalisations (12 000 \$US).

## **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**

### **OBSERVATIONS**

#### Système d'autorisation opérationnel

7. En accord avec la décision 63/17, le gouvernement a confirmé que la mise à exécution d'un système d'autorisation et de contingentement des importations et exportations de HCFC est en place, et que ce système peut garantir la conformité du pays au calendrier d'élimination des HCFC.

8. Le gouvernement a établi un contingent d'importation de HCFC de 6,1 tonnes PAO pour 2013. Le contingent pour les années à venir sera établi selon les quantités maximales admissibles indiquées dans l'accord.

#### Consommation de HCFC

9. La consommation de base de HCFC en ce qui a trait à la conformité a été établie à 6,1 tonnes PAO sur la base de la consommation réelle déclarée dans le cadre de l'Article 7 du Protocole de Montréal (Tableau 1). Lorsque le PGEH a été approuvé, le point de départ a été établi sur la base de la consommation de base estimative de 4,8 tonnes PAO, plus 0,6 tonne PAO de HCFC-141b contenu dans des systèmes de polyols prémélangés importés, ce qui a donné 5,4 tonnes PAO. Sur la base de la consommation de base établie, le point de départ est de 6,7 tonnes PAO, ce qui est de 1,3 tonne PAO supérieur à la consommation estimative de base. Le changement de la consommation de base pour la conformité et le point de départ ne modifiera pas le financement approuvé en principe pour la phase I du PGEH de l'État plurinational de Bolivie.

**Tableau 1. Consommation de HCFC de l'État plurinational de Bolivie (2007-2012 Article 7; 2013 estimative)**

HCFC	2007	2008	2009	2010	2011	2012*	2013**	De base
<b>Tonne métriques</b>								
HCFC-22	56,1	77,3	59,4	118,3	109,71	99,05	12,83	88,9
HCFC-123	-	-	0,2	0,2	0,37	0,73		0,2
HCFC-124	1,2	-	3,0	0,4	-	0,48		1,7
HCFC-141b	8,1	12,7	7,9	9,8	12,11	4,93		8,9
HCFC-142b	-	4,7	3,7	1,4	1,90	11,86		2,6
Total (tm)	65,4	94,7	74,2	130,1	124,10	117,05		102,3
HCFC-141b dans les polyols importés (tm)	3,3	5,2	7,9	15,0	8,45	27,64	6,09	5,5
<b>Tonnes PAO</b>								
HCFC-22	3,1	4,3	3,3	6,5	6,03	5,45	0,90	4,9
HCFC-123	-	-	0	0	0,01	0,01		0,0
HCFC-124	-	-	0,1	0	-	0,01		0,0
HCFC-141b	0,9	1,4	0,9	1,1	1,33	0,54		1,0
HCFC-142b	-	0,3	0,2	0,1	0,12	0,77		0,2
Total (tonnes PAO)	4,0	6,0	4,4	7,7	7,50	6,79		0,90
HCFC-141b dans les polyols importés (tonnes PAO)	0,4	0,6	0,9	1,7	0,93	3,04	0,67	0,6

\* Une consommation de 17,97 tonnes PAO (313 mt) a été déclarée pour 2012 dans le rapport périodique de la première tranche.

\*\*Données estimatives qui doivent être vérifiées plus attentivement.

10. Le Secrétariat a demandé pourquoi la consommation estimative de 2013 est de beaucoup inférieure à la consommation de base. Le gouvernement de l'Allemagne a expliqué que le pays a importé 313 tm (17,976 tonnes PAO) de HCFC en 2012. Une partie importante des importations de 2012 sont stockées dans des réserves, et les importations nécessaires en 2013 ont donc été beaucoup moindres qu'il fallait. Le Secrétariat a souligné que la consommation déclarée en 2012 était de 117 tm et non de 313 tm, et il a demandé au gouvernement de l'Allemagne de vérifier à nouveau ces données. L'État plurinational de Bolivie a fourni, pour toutes les importations de HCFC en 2012, des dossiers des douanes qui indiquent que quelque 313 tm (17,97 tonnes PAO) de HCFC ont été importées. Le pays a indiqué qu'il vérifiera les données et décidera si les données de 2012 dans le cadre de l'Article 7 devront être révisées. Le Secrétariat a aussi demandé des explications sur l'augmentation de la consommation de HCFC-142b en 2012. Le gouvernement de l'Allemagne a expliqué que cette situation était attribuable à l'accroissement des importations de mélanges de frigorigènes avec R-406A (55 pour cent de HCFC-22; 41 pour cent de HCFC-142b; et 4 pour cent de R-600a) et de frigorigènes avec R-409A (60 pour cent de HCFC-22; 25 pour cent de HCFC-124; et 15 pour cent de HCFC-142b), lesquels ont été utilisés comme frigorigènes pour remplacer le CFC-12. Le Secrétariat a aussi noté que le HCFC-141b pur importé était utilisé comme agent de soufflage dans le secteur des mousses au polyuréthane et non comme agent de rinçage dans le secteur de l'entretien, comme on l'avait initialement signalé. Après discussion, il a été convenu que l'élimination de la consommation de HCFC-141b pur sera traitée dans le plan du secteur des mousses qui sera présenté pendant la mise en oeuvre de la phase I.

#### Examen du rapport périodique et du plan de mise en oeuvre de la tranche 2014-2015

12. Le Secrétariat a demandé des explications en ce qui a trait à l'importation de 2010 à 2013 de polyols prémélangés avec HCFC-141b et si leur utilisation avait été réglementée en fonction du système d'autorisation et de contingentement. Le gouvernement de l'Allemagne a répondu que l'importation de polyols prémélangés avec HCFC-141b a été incluse dans le système d'autorisation et que tous les importateurs sont enregistrés. Puisqu'il n'y a aucune exigence en ce qui a trait à la réduction pour cette utilisation, l'État plurinational de Bolivie n'a pas établi de contingentement pour ce type d'importation.

13. Le Secrétariat a demandé des explications sur l'élément reconversion et l'utilisation sécuritaire des hydrocarbures au pays, et conseillé que la promotion des hydrocarbures devrait porter sur son remplacement par de nouvelles unités avec hydrocarbures plutôt que sur la reconversion. Le gouvernement de l'Allemagne a indiqué que la formation à l'utilisation des hydrocarbures a été

fournie aux techniciens durant l'élimination des CFC. Des techniques de manipulation sécuritaire des hydrocarbures, de remplissage et de reconversion aux hydrocarbures d'équipements domestiques avec CFC avaient été élaborées et intégrées aux cours de certaines institutions professionnelles. Des normes pratiques et des mesures de sécurité avaient été utilisées pour guider la manipulation des frigorigènes inflammables et avec hydrocarbures. Toutefois, l'utilisation de frigorigènes avec hydrocarbures sert uniquement à la formation. Actuellement, les appareils et les frigorigènes avec hydrocarbures ne sont pas disponibles sur le marché. Les technologies de remplacement sont surtout des HFC. Le gouvernement de l'Allemagne a aussi souligné que la principale stratégie pour réaliser une réduction passe par la réglementation des fuites, et non par la reconversion. Les activités de la deuxième tranche porteront sur la formation continue de techniciens en bonnes pratiques d'entretien, en récupération et en réutilisation des frigorigènes. On s'attend ainsi à l'amélioration de leurs compétences en entretien des équipements et à la réduction de la demande de HCFC dans le secteur de l'entretien.

#### Révision de l'accord du PGEH

14. Le PGEH de l'État plurinational de Bolivie a été approuvé avant l'établissement de la consommation de base de HCFC pour la conformité. Lorsqu'il a approuvé le PGEH, le Comité exécutif a donc demandé au Secrétariat de mettre à jour notamment l'Appendice 2-A (Objectifs et financement) de l'accord et d'y intégrer les chiffres de la consommation maximale admissible, et d'informer le Comité exécutif des résultats obtenus (décision 64/27 e). Sur la base des données déclarées par le gouvernement de l'État plurinational de Bolivie dans le cadre de l'Article 7 et de son calendrier d'élimination révisé, les paragraphes et les appendices pertinents de l'accord ont été mis à jour, et un nouveau paragraphe a été ajouté pour indiquer que l'accord mis à jour remplace celui qui avait été conclu à la 64<sup>e</sup> réunion (Annexe I du présent document). L'accord entièrement révisé sera joint au rapport final de la 72<sup>e</sup> réunion.

#### Conclusion

15. Le Secrétariat a pris note que la mise en oeuvre de la première tranche du PGEH était achevée. Le système d'autorisation et de contingentement des importations est opérationnel et permettra au pays de se conformer au calendrier d'élimination du Protocole de Montréal pour l'élimination des HCFC. Les activités du secteur de l'entretien avancent et elles sont mises en oeuvre en étroite collaboration avec les intervenants. Tel que l'a indiqué le gouvernement de l'Allemagne, la formation de formateurs et de techniciens et les outils qui leur sont fournis inciteront aux bonnes pratiques et réduiront la demande en frigorigènes. L'intégration des questions visant les SAO aux cours des instituts de formation professionnelle des agents de douane et des techniciens permettra l'amélioration constante de la capacité et la durabilité à long terme de la réduction des HCFC réalisée à la phase I du PGEH.

#### **RECOMMANDATION**

16. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif :
- (a) Prenne note du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de l'État plurinational de Bolivie;
  - (b) Prenne note que le Secrétariat du Fonds a mis à jour les paragraphes 1 et 2 des Appendices 1-A et 2-A de l'accord entre le gouvernement de l'État plurinational de Bolivie et le Comité exécutif, sur la base de la consommation de base de HCFC établie pour la conformité, et qu'un nouveau paragraphe 16 a été ajouté pour indiquer que l'accord mis à jour remplace celui conclu à la 64<sup>e</sup> réunion (Annexe I du présent document); et

- (c) Prenne aussi note que le point de départ révisé pour la réduction globale durable de la consommation de HCFC a été de 6,7 tonnes PAO, calculé à l'aide de la consommation réelle de 4,4 tonnes PAO déclarée en 2009 et de 7,7 tonnes PAO déclarées en 2010, dans le cadre de l'Article 7 du Protocole de Montréal, plus 0,6 tonne PAO de HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés.

17. Le Secrétariat du Fonds recommande aussi l'approbation globale de la deuxième tranche de la phase I du PGEH de l'État plurinational de Bolivie, et le plan de mise en oeuvre de la tranche correspondante de 2014-2015, avec les coûts d'appui associés indiqués au tableau ci-dessous :

	<b>Titre du projet</b>	<b>Financement du projet (\$US)</b>	<b>Coûts d'appui (\$US)</b>	<b>Agence d'exécution</b>
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase 1, deuxième tranche)	94 500	12 285	Allemagne



**Annexe I**

**TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD MIS À JOUR ENTRE LE GOUVERNEMENT DE  
L'ÉTAT PLURINATIONAL DE BOLIVIE ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS  
MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES  
HYDROFLUOROCARBURES**

(Les changements pertinents sont en caractères gras)

1. Le présent accord représente l'entente conclue entre le gouvernement de l'État plurinational de Bolivie (le « pays ») et le Comité exécutif concernant la réduction de l'usage réglementé des substances appauvrissant la couche d'ozone indiquées à l'appendice 1-A (Substances) à un niveau durable de **3,97** tonnes PAO d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2020 en vertu des calendriers de réduction du Protocole de Montréal.

2. Le pays convient de respecter les limites de consommation annuelle des substances définies à la ligne 1.2 de l'appendice 2-A (Objectifs et financement) du présent accord, ainsi que les limites de consommation annuelle précisées dans l'appendice 1-A pour toutes les substances. Il consent, en acceptant le présent accord et lorsque le Comité exécutif s'acquitte de ses obligations de financement décrites au paragraphe 3, à renoncer à toute demande ou allocation de fonds supplémentaires du Fonds multilatéral pour toute consommation de substances supérieure au niveau indiqué à la ligne 1.2 de l'appendice 2-A (Consommation totale maximum permise de substances du groupe I de l'annexe C), qui constitue la phase finale de réduction en vertu du présent accord pour toutes les substances précisées à l'appendice 1-A, et pour toute consommation de chacune des substances dépassant le niveau défini aux lignes 4.1.3, 4.2.3 et 4.3.3, **et 4.4.3** (consommations restantes admissibles).

**16. Le présent accord mis à jour remplace l'accord conclu entre le gouvernement de l'État plurinational de Bolivie et le Comité exécutif à la 64<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.**

**APPENDICE 1-A : SUBSTANCES**

Substance	Annexe	Groupe	Point de départ des réductions globales de la consommation (tonnes PAO)
HCFC-22	C	I	<b>4,89</b>
HCFC-141b	C	I	<b>0,97</b>
HCFC-142b	C	I	<b>0,17</b>
HCFC-124*	C	I	<b>0,07</b>
Sous-total	C	I	<b>6,10</b>
HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés	C	I	<b>0,60</b>
Total	C	I	<b>6,70</b>

(\*) Comprend les quantités négligeables de HCFC-123 (0,004 tonne PAO).

**APPENDICE 2-A : OBJECTIFS ET FINANCEMENT**

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
1.1	Calendrier de réduction des substances du Groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	s.o.	s.o.	6,10	6,10	5,49	5,49	5,49	5,49	5,49	3,97	s.o.	
1.2	Consommation maximale totale admissible des substances du groupe I de l'Annexe C, Groupe I (tonnes PAO)	s.o.	s.o.	6,10	6,10	5,49	5,49	5,49	5,49	5,49	3,97	s.o.	
2.1	Financement convenu pour l'agence principale (Allemagne) (\$US)	94 500		94500		64 500			30000		31 500	315 000	
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	12 285		12 285		8 385			3 900		4 095	40 950	
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (PNUD) (\$US)*	0		0		0			0		0	0	
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	0		0		0			0		0	0	
3.1	Total du financement convenu (\$US)	94 500		94 500		64 500			30 000		31 500	315 000	
3.3	Total des coûts d'appui (\$US)	12 285		12 285		8 385			3 900		4 095	40 950	
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	106 785		106 785		72 885			33 900		35 595	355 950	
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue d'éliminer aux termes du présent accord (tonnes PAO)												<b>1,89</b>
4.1.2	Élimination de HCFC-22 à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)												s.o.
4.1.3	Consommation de HCFC-22 admissible restante (tonnes PAO)												<b>3,00</b>
4.2.1	<b>Quantité totale de HCFC-141b convenue à éliminer aux termes du présent accord (tonnes PAO)</b>												<b>0,00</b>
4.2.2	<b>Élimination de HCFC-141b à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)</b>												s.o.
4.2.3	<b>Consommation admissible restante de HCFC-141b (tonnes PAO)</b>												<b>0,97</b>
4.3.1	<b>Quantité totale de HCFC-142b convenue d'éliminer aux termes du présent accord (tonnes PAO)</b>												<b>0,24</b>
4.3.2	<b>Élimination de HCFC-142b à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)</b>												s.o.
4.3.3	<b>Consommation admissible restante de HCFC-141b et HCFC-124 (tonnes PAO)</b>												<b>0,00</b>
4.4.1	Quantité totale de HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés convenue d'éliminer aux termes du présent accord (tonnes PAO)												0,00
4.4.2	Élimination de HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés à réaliser dans des projets antérieurement approuvés (tonnes PAO)												s.o.
4.4.3	Consommation restante admissible de HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés (tonnes PAO)												0,60

\*Le PNUD pourrait mettre en oeuvre un projet pour l'élimination du HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés, si ce projet était présenté par le gouvernement de Bolivie lors de la mise en oeuvre de la phase I du PGEH.

-----